

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Instrument historique complémentaire (BA)
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Unité d'enseignement ponctuelle <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	8 heures (distribuées en sessions)
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Type d'enseignement : sessions Nombre d'étudiant-e-s : variable
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Acquérir les compétences techniques de base pour jouer un instrument historique associé à l'instrument principal de l'étudiant-e, en comprenant les particularités organologiques et les techniques de jeu propres à l'époque et au style de l'instrument. ○ Acquérir des compétences de base en interprétation historiquement informée en lien avec l'instrument d'époque concerné.	

- Explorer les œuvres représentatives du répertoire ancien de l'instrument historique concerné.
- Développer des compétences en collaboration musicale, intégrant l'instrument historique dans différents projets artistiques.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Atelier collectif.

Travail de la technique instrumentale et du répertoire pour l'instrument historique concerné.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Participation

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Pas de remédiation <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	

8. Remarques

Les tubistes et les saxophonistes du **Bachelor en musique** sont dispensés de ce cours.

Les percussionnistes du **Master avec orientation orchestre** suivent en première année cet enseignement à la place des cours « Instrument complémentaire MA » et « Instrument historique MA ».

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Divers-es enseignant-e-s

11. Validation du descriptif	
Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM